



Demande d'aide au logement

A conserver par le demandeur

A114

Monsieur DIALLO MAMADOU DIAN
16 AVENUE DES FRERES LUMIERES
BAT A LGT 114
94360 BRY SUR MARNE

Le 24/02/2021, vous avez fait une demande d'aide au logement à la Caf du Val de Marne transmise par votre bailleur le 24/02/2021.

Vous étiez allocataire à la Caf du Val de Marne sous le numéro 7900234 .
Vous allez devenir allocataire de la Caf du Val de Marne.

➤ Vous même

Etat civil

Monsieur DIALLO MAMADOU DIAN
Né(e) le 10/04/1980 à XXXXXXXXXXXX
Nom d'usage : DIALLO
Votre numéro de sécurité sociale : 18004XXXXXXXXXX
Votre nationalité : Etrangère hors EEE
Votre date d'entrée en France : XX/XX/XXXX

Situation familiale

Célibataire depuis le 10/04/1980

Situation professionnelle actuelle

Votre situation est Salarié(e) depuis le 01/07/2020
Pays d'activité : France
Régime : Général

➤ Vos coordonnées de contact

Téléphone Domicile : 07.53.48.19.65
Téléphone travail ou portable : 07.53.48.19.65
Adresse électronique : DIANSMB94@GMAIL.COM

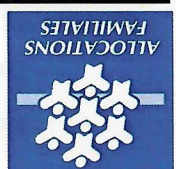
➤ Votre adresse

Date d'entrée dans les lieux : 10/12/2020

16 AVENUE DES FRERES LUMIERES
BAT A LGT 114
94360 BRY SUR MARNE

Emplacement réservé à la Caf

DALIDE 24/02/2021 11:52:10



➤ Votre logement

Date de la demande : 24/02/2021
Surface réelle : 20m²
Montant du loyer : 435,41 €
Date d'effet du bail : 10/12/2020
Titulaire du bail : monsieur
Logement conventionné : oui
Code locataire : 16188

➤ Ce logement est votre résidence principale.
Il répond aux critères de décence : oui
Vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers : oui
Frais supplémentaires deuxième logement pour raisons professionnelles : non
Frais supplémentaires pour charges de famille : non
Ce formulaire restitue les informations que vous avez communiquées à votre bailleur.
Vous vous engagez à signaler immédiatement à la Caf tout changement modifiant cette déclaration.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations pour obtenir, faire obtenir ou tenter d'obtenir ou de faire obtenir une aide au logement (Articles L. 114-13, L. 583-3, L. 835-5, L. 831-7 du code de la Sécurité Sociale – Article L. 351-13 du code de la construction et de l'habitat – Article 444-1 du code pénal).
La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité Sociale).
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf